

SAISON 2024/ 2025

ESSA JUDO

INFORMATIONS

BABYDO	Mercredi	Mercredi			Samedi
2021		10 h - 10 h 45			
2020 /2019 1 cours	16 h 45 - 17h45	11 h - 12h			10h20 - 11h10
MINI POUSSINS		Mercredi	Jeudi		Samedi
2018 / 2017 2 cours		14h-15h15	17h30-18h30		11h15 -12h15
POUSSINS	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
P 1 né en 2016 P 2 né en 2015 2 cours	P 2 17h30-19h	P 1 et P 2 15h15-16h45	P 1 et P 2 17h30-18h30	P 2 17h30-19h	P 1 et P 2 11h15-12h15
BENJAMINS ES	Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi 14h-16h00	
2013/2014	17h30-19h	15h15-16h45	17h30-19h00	Commun 1x / mois	
MINIMES 2012/2011	17h30-19h	15h15-16h45	17h30-19h00	Commun 1 x / mois	
Minimes 2011 Cadets 2010-09-08 Juniors 2007-06-05 Seniors 2004 et avant vétérans 1993 et avant	Mardi 19h15-21h 1er cours	Jeudi 18H45-20H 2ème cours	Vendredi 19h15-21h 3ème cours	Commun 1 x / mois selon calendrier	
Jujitsu Adultes	Jeudi 20H - 22H + Mardi 19h15 -21h pratique technique judo				
A partir de 15 ans	Jeudi 20H -21H15 + Mardi 19h15 -21h pratique technique judo				
Taïso prépa -physique adulte sport santé	Mercredi 20h30-22h00 + Samedi 9h - 10h15				

- Pas de cours pendant les vacances scolaires , des stages club seront programmés.
- Certificat médical d'aptitude au judo en compétition à jour pour la saison sportive obligatoire.
le Certificat médical valable 3 ans si document original fourni.
- Si vous possédez le passeport sportif fédéral Faire signer le certificat médical par le médecin sur le passeport. Demander le au club à partir de pré-judo, il coût 8€ et il est valable 8 ans.
- Pour les aides fournir les documents originaux (pas de photocopies)
* type d'aide CE ;CAF ;PASS'SPORT
- Aucune réduction ne sera accordée sans les documents.
- Paiements : chèques, espèces.
- Totalité du paiement le jour de l'inscription, (soit en espèce ou en chèque)

Fractionnable en trois chèques le premier paiement en septembre.

Des kimonos neufs ou d'occasions pourront être proposés à la vente les jours d'inscription.

Chèque à l'ordre de l'ESSA JUDO

Reprise des cours le 10 septembre 2024

TARIF ANNUEL 2024/2025

- BABYDO 2019 -2020 -2021 121€
- POUSSINS – MINI POUSSINS 141€
- JUDO à partir BENJAMINS 171€
- JIJITSU 171€
- TAÏSO-SANTE 151€
- ÉTUDIANTS (fournir carte) 91 €

➤ *Seule la personne ayant un dossier complet (cotisation + licence) pourra monter sur le tapis pour pratiquer.*

Règlement intérieur

À tous : seule une personne ayant un dossier complet (cotisation réglée + licence FFJDA) sera acceptée sur les tatamis.

Interdictions : ne pas fumer dans les salles. Ne pas prendre de photo , de vidéo lors des cours
Le club n'est pas responsable du vol ou de la perte de vos objets.

Parents

Vous devez vous assurer de la présence du professeur, en aucun cas le centre sportif n'assurera l'accueil ou la surveillance de vos enfants.

Ne pas rentrer dans le dojo pendant le cours pour ne pas gêner le travail du professeur.

Judokas

Prévoir une gourde d'eau pour les cours , seule l'eau est tolérée dans le dojo.

Les chaussures sont interdites sur le tapis, le judo se pratique pieds nus, les ongles bien coupés, un judogi (kimono) propre.

Le trajet du vestiaire au tapis se fera en claquettes..

Tournois

Le suivi des inters-clubs est assuré par les parents ainsi que le déplacement, toutefois les enseignants du club peuvent se trouver présents, s'ils ne sont pas de suivi de compétitions.

Grades

Le passage de grade et la remise de la ceinture se dérouleront au club .

Compétitions

Le suivi des compétition s est assuré par les enseignants et accompagnateurs désignés

Le transport des compétiteurs est assuré conjointement entre les parents et les enseignants.
tout compétiteur devra être inscrit sur l'internet fédéral par le responsable du club pour participer à la compétition avant la date butoir .

Assurances

Vos enfants seront uniquement assurés pendant les cours et lors des manifestations sportives du club. Une assurance extra-scolaire ou une responsabilité civile est conseillée.

Vous devez prendre connaissance de la notice d'assurance ffjda de base et ses options affichée au club

Cotisation annuelle uniquement

Elle permet de prendre en compte les différentes réductions.

Aucun remboursement en cours d'année possible.

Le montant des cotisations est fixé après chaque saison,

Pour être admis au club : obligatoires

Adhésion et cotisation à l'Etoile Sportive de Saint -Avé judo.

Licence Fédération Française de judo jujitsu et SON ASSURANCE signée.

Certificat médical d'aptitude au judo de la saison en cours.

Paiement exigé le jour de l'inscription .

SAISON 2024 / 2025



Etoile sportive
de Saint avé judo

Salle DAVID VAILLANT

56890 SAINT AVE

Bureau directeur

Présidente : Drouin evelyne
Vice-président : Nicolas Philippe
Trésorier : Jacquard Eddy
Secrétaire : Drouin Evelyne

Enseignants Diplômés d'état DEJEPS et DESJEPS

- BENOÎT François 4ème dan
- DROUIN- DRAPEAU Evelyne 4ème dan
- PORCHET Eric 6ème dan

contact réseau

- Groupe whats App - Facebook saintavejudo

Tel 0297445866 (répondeur)

mail saintavejudo@orange.fr,

site www.saint-ave-judo.fr

